

# Les prières de la messe

par saint Thomas d'Aquin

Nous donnons ici la traduction de quelques textes de saint Thomas d'Aquin qui expliquent les prières de la messe. L'extrait du *Commentaire des Sentences* a été traduit par nos soins, celui de la *Somme théologique* est tiré de la récente édition du Cerf<sup>1</sup>. Ces textes aideront certainement nos lecteurs à mieux goûter la beauté et la profondeur théologique de la messe catholique.

Pour faciliter la lecture du passage tiré du *Commentaire des Sentences*, nous avons souligné les divisions de saint Thomas en ajoutant des alinéas et des numéros au texte, et nous avons placé en tête le plan ainsi dégagé, pour permettre au lecteur de s'y reporter facilement.

*Le Sel de la terre.*

## Plan des prières de la messe

4 Sent., dist. 8, in fine

### 1. La première partie : la prière

#### 1.1. la préparation du peuple à la prière

1.1.1. par la dévotion, stimulée par l'*Introït*

1.1.2. par l'humilité, professée dans le *Kyrie eleison*

1.1.3. par l'intention droite dirigée vers la céleste patrie et la gloire par le *Gloria in excelsis*

1.2. la prière elle-même : l'oraison adressée à Dieu pour le peuple, dite publiquement par le prêtre [Collecte]

### 2. La seconde partie : la célébration elle-même

#### 2.1. L'instruction du peuple

---

<sup>1</sup> — THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, Paris, Cerf, 1986, t. IV, p. 553-670. Traduction du P. Roguet, notes du P. Raulin. Nous avons apporté à la traduction quelques légères modifications.

- 2.1.1. le ministère de la parole [exposé ici par ordre d'excellence et non pas dans l'ordre des prières de la messe]  
*A* – l'enseignement du Christ, donné par le diacre [Évangile]  
*B* – l'enseignement des prédicateurs du Nouveau Testament, proposé par le sous-diacre [Épître]  
*C* – l'enseignement des prédicateurs de l'Ancien Testament, lu par les ministres inférieurs [Prophétie, s'il y a lieu]
- 2.1.2. Les effets des enseignements qui ordonnent au Christ  
*A* – le progrès dans les vertus [Graduel]  
*B* – l'exultation dans l'espérance des réalités éternelles [Alleluia]
- 2.1.3. l'effet de la doctrine évangélique est la confession de la foi [Credo]
- 2.2. L'oblation de la matière [Offertoire]  
 2.2.1. l'exultation de ceux qui offrent [Antienne d'offertoire]  
 2.2.2. l'oblation elle-même : *Suscipe sancta Trinitas*  
 2.2.3. la demande de l'acceptation de l'oblation [secrète]
- 2.3. La réalisation du sacrement  
 2.3.1. la préparation du peuple, des ministres et du prêtre par la louange [Préface]  
*A* – la stimulation du peuple à la louange : *Sursum corda ; Gratias agamus...*  
*B* – le prêtre implore Dieu d'agréer la louange : *Vere dignum, etc.*  
*C* – le tribut de louange donné par le peuple : *Sanctus*
- 2.3.2. la confection du sacrement [Canon]  
*A* – la bénédiction de la matière offerte [*sacramentum tantum*]  
*a* – le prêtre demande la bénédiction de l'oblation  
*b* – il demande le salut pour ceux qui offrent et pour qui on offre (*In primis*) ; il commémore ceux :  
 – pour l'utilité de qui l'hostie est offerte (en général et en particulier) : *Memento*  
 – et en l'honneur de qui elle est offerte : *Communicantes*  
*c* – il résume ce qui est demandé : *Hanc igitur*  
*B* – la consécration du corps et du sang du Christ [*res et sacramentum*]  
*a* – le prêtre implore le pouvoir de consacrer : *Quam oblationem*  
*b* – il accomplit la consécration : *Qui pridie quam pateretur*

*c* – il fait la commémoration de la chose consacrée :

*Unde et memores*

*C* – la demande de l'effet du sacrement [*res tantum*]

*a* – l'effet de grâce

– il demande que le sacrement (cause de la grâce) soit accepté : *Supra quæ*

– il demande que le don de la grâce soit accordé :

*Supplices te rogamus*

*b* – l'effet de gloire

– pour ceux qui sont morts : *Memento*

– pour ceux qui sont vivants : *Nobis quoque*

*peccatoribus*

2.3.3. la réception du sacrement [Communion]

*A* – la préparation commune

*a* – la demande du sacrement dans l'oraison dominicale

*b* – la purification de ceux qui communient : *Libera nos*

*c* – la réalisation de la paix : *Pax Domini*

*B* – la préparation spéciale du prêtre

**3. La troisième partie : l'action de grâces**

**3.1.** la commémoration du bienfait reçu : l'antienne de communion

**3.2.** l'action de grâces : l'oraison que le prêtre dit ensuite.

\*  
\* \*

## Les prières de la messe

4 Sent., dist. 8, in fine

**P**ARMI les paroles dites à la messe, certaines le sont par le prêtre, d'autres par les ministres, d'autres par tout le chœur.

1. Celles par lesquelles le peuple est immédiatement ordonné à Dieu sont prononcées par les prêtres seulement, qui sont les médiateurs entre le peuple et Dieu. Certaines de ces paroles sont dites publiquement, car elles intéressent tout le peuple à la place duquel le prêtre seul les propose à Dieu ; telles sont les oraisons et les prières d'action de grâces. D'autres sont dites à voix basse [*privatim*], ce sont celles qui ne regardent que l'office du prêtre, comme les consécrations et les prières du même genre, qu'il fait pour le peuple.

Cependant, quand il prie au nom des fidèles, le prêtre dit d'abord *Dominus vobiscum*, pour que l'esprit des fidèles soit uni à Dieu et qu'ils élèvent leur intention vers Dieu. Et parce que le peuple a le prêtre pour chef dans les choses qui regardent Dieu, à la fin de chaque oraison, les fidèles donnent leur accord en répondant *Amen*. C'est pourquoi le prêtre termine chaque oraison à haute voix, même celles qui se disent à voix basse [*privatim*].

2. Quant aux paroles transmises de Dieu par des intermédiaires, le peuple y est disposé par les ministres de l'autel [diacre et sous-diacre].

3. Enfin, les paroles qui relèvent du peuple sont prononcées par le chœur : parmi elles, certaines sont entonnées par le prêtre, ce sont celles qui dépassent la raison humaine et sont comme reçues de Dieu ; d'autres sont dites par le chœur lui-même, ce sont celles qui proclament des vérités conformes à la raison. (...)

Cela étant posé, puisque toutes nos opérations, parties de Dieu, doivent par un mouvement circulaire s'achever en lui, on doit savoir que l'office de la messe commence par la prière et se termine par l'action de grâces. Il y a donc trois parties principales : au début, une prière qui dure jusqu'à l'épître [exclusivement] ; au milieu, la célébration elle-même qui va jusqu'à l'achèvement de la communion ; enfin, l'action de grâces depuis ce qui suit la communion jusqu'à la fin.

## 1. Première partie : la prière

La *première partie* en contient deux : la préparation du peuple à la prière, et la prière elle-même.

1.1. *La préparation du peuple* se fait de trois manières :

1.1.1. Par la *dévotion* qui est encouragée dans l'*Introït* ; c'est pourquoi on prend quelque texte qui regarde la solennité pour le culte de laquelle le peuple est réuni et on y ajoute un psaume.

1.1.2. Par l'*humilité* ; ce qui se fait au moyen du *Kyrie eleison*, car en demandant miséricorde on professe sa misère. On le dit neuf fois en l'honneur des neuf chœurs des anges, ou à cause de la foi en la Trinité, [trois fois par personne divine] selon que chaque personne est considérée en elle-même et dans ses rapports avec les autres.

1.1.3. Par l'*intention droite* qui doit être dirigée vers la céleste patrie et la gloire, laquelle excède la raison humaine : et cela se fait par le *Gloria in excelsis*, que le chœur poursuit après l'intonation du prêtre. Pour cette raison, on ne le dit qu'aux fêtes qui nous représentent la solennité céleste, tandis qu'on l'omet dans les offices de deuil.

1.2. Ensuite vient *l'oraison* adressée à Dieu en faveur du peuple, que le prêtre récite publiquement après avoir dit *Dominus vobiscum*, expression tirée du livre de Ruth (2, 4<sup>1</sup>). Mais le pontife dit *Pax vobis*, parce qu'il tient la place du Christ qui a salué les disciples par ces paroles après la résurrection (Jn 20, 19).

## 2. Deuxième partie : la célébration elle-même

La *deuxième grande partie* contient trois sections : la première est l'instruction du peuple, jusqu'à l'offertoire [exclus] ; la seconde est l'oblation de la matière jusqu'à la préface [exclue] ; la troisième, la consommation du sacrement jusqu'à la fin de la communion.

2.1. *L'instruction du peuple* s'accomplit par la parole de Dieu, qui la fait parvenir aux fidèles par l'intermédiaire de ses ministres ; c'est pourquoi ce qui regarde l'instruction du peuple n'est pas dit par le prêtre, mais par les ministres.

2.1.1. *Le ministère de la parole* de Dieu est triple : d'abord le ministère d'autorité qui revient au Christ, qui est appelé ministre (Rm 15, 8), et de qui il est dit qu'il *enseignait avec puissance* (Mt 7, 29). Ensuite le ministère de la vérité manifestée qui revient aux prédicateurs du Nouveau Testament. Il est dit à ce sujet : *il nous a fait ministres idoines* (2 Co 3, 6). Le troisième ministère est celui qui regarde les figures, qui revient aux prédicateurs de l'Ancien Testament.

A – Ainsi est-ce le diacre qui propose l'enseignement du Christ. Et comme le Christ n'est pas seulement homme mais Dieu, le diacre commence par dire *Dominus vobiscum* pour rendre les hommes attentifs au Christ comme à Dieu.

B – L'enseignement des prédicateurs du Nouveau Testament est proposé par le sous-diacre. On ne saurait objecter que parfois, à la place de l'épître, on lit quelque texte de l'Ancien Testament, car les prédicateurs du Nouveau Testament prêchent aussi l'Ancien.

C – L'enseignement des prédicateurs de l'Ancien Testament est lu par les ministres inférieurs, non pas toujours, mais les jours où l'on souligne spécialement la correspondance du Nouveau et de l'Ancien Testaments. C'est ce qui arrive aux jeûnes des Quatre-Temps, et lorsqu'on célèbre quelque événement figuré dans l'Ancien Testament comme la Passion, la Nativité, le Baptême, etc.

Et comme chacun de ces enseignements, tant celui des prédicateurs qui précédaient le Christ que celui de ceux qui le suivent, est ordonné au Christ, sa doctrine à lui est exposée en dernier, comme leur but.

---

<sup>1</sup> — Ruth s'en alla et vint glaner dans un champ derrière les moissonneurs ; et il se rencontra qu'elle arriva dans la pièce de terre qui appartenait à Booz, qui était de la famille d'Elimélech. Et voilà que Booz vient de Bethléem, et il dit aux moissonneurs : « Yahweh soit avec vous ! » Ils lui répondirent : « Yahweh te bénisse ! » (Rt 2, 3-4.)

2.1.2. De cet enseignement qui ordonne au Christ résultent *deux effets* pour le peuple, qui le préparent à recevoir ensuite la doctrine du Christ.

*A* – Le premier effet est le progrès dans les vertus qui est notifié par le *graduel* : son nom vient du mot degré [*gradus*] car c'est par degrés qu'on s'élève de vertu en vertu, ou encore parce qu'on le dit devant les degrés de l'autel.

*B* – Le deuxième effet est l'exultation que l'on éprouve dans l'espérance des réalités éternelles, et que suggère l'*Alleluia*. On le double à cause de la glorification de l'âme et du corps. Pour les jours et les offices de deuil on l'omet, et à sa place on prend le *trait* qui, par la gravité du ton et la prolixité des paroles, fait penser à l'état de la misère présente. Mais au temps de la résurrection, on dit un double *Alleluia* à cause de la joie de la résurrection de la tête et des membres.

2.1.3. L'effet de la doctrine évangélique est *la confession de la foi*. Comme celle-ci est supérieure à la raison, la récitation du *symbole de la foi* [le *Credo*] est commencée par le prêtre et continuée par le chœur. On ne le dit qu'aux solennités dont il est fait mention dans le symbole, comme la Nativité, la Résurrection, ou la fête des apôtres qui furent les fondateurs de la foi, selon ce que dit saint Paul : *Comme un sage architecte j'ai posé les fondations* (1 Co 3, 10).

**2.2.** Vient ensuite la deuxième section de la deuxième grande partie, qui concerne *l'oblation de la matière à consacrer*. Elle est divisée en trois :

2.2.1. Elle commence par *l'exultation de ceux qui offrent*, qui est comme la préparation ; c'est [l'antienne d'] offertoire, car *Dieu aime ceux qui donnent avec joie* (2 Co 9, 7).

2.2.2. Puis *l'oblation* elle-même est signifiée par les mots : *Suscipe sancta Trinitas*.

2.2.3. Enfin, on demande que l'oblation *soit acceptée* par les prières dites de façon secrète<sup>1</sup>, car c'est au prêtre seul d'apaiser Dieu par des offrandes. Le prêtre se prépare à cette oraison en disant : *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te Domine ; en esprit d'humilité et avec une âme contrite, que nous soyons reçus par vous, Seigneur*.

Et comme ces trois éléments supposent que l'esprit soit dirigé vers Dieu, ils sont précédés de *Dominus vobiscum*. Mais au moment de dire l'oraison secrète, on remplace ces mots par : *Orate fratres*.

**2.3.** La troisième section de la deuxième grande partie regarde *la réalisation du sacrement*, et contient trois parties : d'abord la préparation, ensuite la confection du sacrement (à partir de *Te igitur*), enfin sa réception (à partir de *Oremus ; præceptis salutaribus moniti, et divina institutione formati, audemus dicere*).

---

<sup>1</sup> — Le terme de « secrètes » donné à ces oraisons ne vient pas, en réalité, de ce qu'elles sont dites secrètement, mais de ce qu'elles sont dites *super secreta*, c'est-à-dire « sur les oblats ».

2.3.1. La *préparation* du peuple, des ministres et du prêtre à un si grand sacrement s'opère par une louange fervente adressée à Dieu. Aussi, dans la préface où s'accomplit cette préparation, y a-t-il trois choses :

A – D'abord la stimulation du peuple à la louange : le prêtre, après avoir dit *Dominus vobiscum* (qui se rapporte à toute cette troisième partie), invite les fidèles à élever leur esprit, en disant : *Sursum corda*, et à rendre grâces, par ces mots : *Gratias agamus Domino Deo nostro*.

B – Ensuite il implore Dieu d'agréer cette louange, en faisant voir qu'elle est due. Il dit donc : *Vere dignum, il est vraiment digne*, à cause de votre souveraineté [*dominium*] – et c'est pourquoi il ajoute : *Domine sancte, Seigneur saint*. Il dit encore : *Justum, il est juste*, en raison de votre paternité – c'est pourquoi il ajoute : *Pater omnipotens, Père tout-puissant*. Puis : *Æquum, il est équitable*, à cause de votre Dété – c'est pourquoi il ajoute : *Æterne Deus, Dieu éternel*. Enfin : *Salutare, il est salutaire*, en raison de la rédemption – c'est pourquoi il ajoute : *Per Christum Dominum nostrum, par le Christ Notre Seigneur*. Parfois on joint quelque autre motif de louange selon la convenance de la solennité, comme par exemple : « et de vous louer ensemble à l'occasion de l'Assomption de la bienheureuse Marie toujours vierge ». On propose également un exemple de louange : *per quem majestatem tuam laudant angeli, par qui les anges louent votre majesté*.

C – En troisième lieu, le peuple donne le tribut de la louange à la divinité, en reprenant les mots des anges : *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus sabaoth, saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées* (Is 6, 3). Il le donne également à l'humanité du Christ, en se servant des paroles des enfants : *Benedictus qui venit in nomine Domini, bienheureux celui qui vient au nom du Seigneur* (Mt 21, 9).

2.3.2. La partie qui intéresse la *confection du sacrement* se divise en trois, selon les trois éléments qui assurent l'intégrité de ce sacrement, à savoir : ce qui constitue le signe seulement [*sacramentum tantum*], ce qui constitue la réalité et le signe [*res et sacramentum*] et ce qui constitue la réalité seulement [*res tantum*]. Ainsi donc, dans la première section, trouve-t-on la bénédiction de la matière offerte, qui constitue seulement le signe ; dans la deuxième, la consécration du corps et du sang du Christ, qui constitue la réalité et le signe (à partir de *Quam oblationem*) ; dans la troisième, la demande de l'effet du sacrement qui constitue seulement la réalité (à partir de *Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris*).

A – Concernant le premier point [*la bénédiction de la matière offerte*], le prêtre fait deux demandes :

a – D'abord, il demande la bénédiction de l'oblation. Celle-ci est appelée : don [*donum*] qui nous est donné par Dieu ; offrande [*munus*] que nous offrons à Dieu ; sacrifice [*sacrificium*] qui est sanctifié par Dieu pour notre salut.

b – Ensuite il demande le salut pour ceux qui offrent ou pour qui on offre, par cette prière : *In primis tibi offerimus, etc.* A cet endroit, il fait trois choses :

– d'abord il commémore ceux pour l'utilité desquels l'hostie est offerte, qu'il s'agisse aussi bien de l'Église considérée en général que des personnes particulières (au *Memento*) ;

– ensuite il commémore ceux en l'honneur desquels l'hostie est offerte (au *Communicantes*). Mention est faite de la Vierge qui a offert le Christ au Temple, des apôtres qui nous ont transmis le rite de l'offrande, et des martyrs qui se sont offerts eux-mêmes à Dieu. Mais on ne nomme pas les confesseurs, parce que l'Église ne les solennisait pas dans l'antiquité, ou bien parce qu'ils n'ont pas souffert comme le Christ la passion dont ce sacrement est le mémorial ;

– en troisième lieu, il résume de manière expresse ce qu'on doit obtenir et qui est présenté par l'oblation de l'hostie : *Hanc igitur oblationem, etc.*

*B – Quam oblationem, etc.* : cette [deuxième] partie regarde la consécration. Elle est composée de trois éléments :

*a* – d'abord, on implore le pouvoir [*virtus*] de consacrer ;

*b* – ensuite, on accomplit la consécration (aux mots : *Qui pridie quam pateretur, accepit panem*) ;

*c* – enfin, on fait la commémoration de la chose consacrée (aux mots : *Unde et memores*).

Les paroles qui sont dites à ce moment [dans la prière du *Quam oblationem*] : *benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilem*, peuvent se rapporter d'une première manière à la réalité renfermée dans ce sacrement, à savoir le Christ qui est hostie *bénie* [*benedicta*], préservée de toute tache du péché ; *marquée* [*adscripta*], c'est-à-dire désignée d'avance par les figures de l'Ancien Testament et préordonnée par prédestination divine ; *agréée* ou *invariable* [*rata*], parce qu'elle n'est pas transitoire ; *spirituelle* [*rationabilis*] par son aptitude à rendre propice ; *capable d'être agréée* [*acceptabilis*] par son efficacité. D'une autre manière, ces paroles peuvent se rapporter à l'hostie elle-même, qui est seulement le signe : on demande qu'elle soit *bénite*, c'est-à-dire que Dieu la consacre et en ratifie le souvenir ; qu'elle soit *inscrite* dans son propos immuable ; qu'elle soit *exaucée*, c'est-à-dire qu'il l'accepte de préférence à toute autre ; qu'elle soit *spirituelle*, relativement au jugement de sa raison ; qu'elle soit *agréable*, quant au bon plaisir de sa volonté. Enfin, d'une troisième manière, ces paroles peuvent se rapporter à l'effet : on la dit *benedictam* parce qu'on est *béni* par cette hostie, *adscriptam* parce qu'on est *inscrit* par elle dans le ciel, *ratam* parce que, par elle, on est *compté* parmi les membres du Christ, *rationabilem* parce que, par elle, nous sommes arrachés à la condition des bêtes, *acceptabilem* parce que nous sommes *acceptés* de Dieu par elle.

*C – Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris.* Ici, le prêtre demande l'effet du sacrement. Et d'abord l'effet de grâce, ensuite l'effet de gloire (à partir de *Memento etiam, Domine, famularum famularumque tuarum*).

*a* – Quant au premier point [l'effet de grâce], il fait deux choses :

– d'abord, il demande que le sacrement, qui est la cause de la grâce, soit accepté ;

– ensuite, il demande que le don de la grâce soit accordé (aux mots : *Supplices te rogamus*), ce qui sera exposé plus loin, à la distinction XXXIII.

*b* – Concernant l'effet de gloire, il le sollicite :

– d'abord pour ceux qui sont déjà morts, au *Memento* ;



– puis pour ceux qui sont encore vivants : *Nobis quoque peccatoribus.*

Le canon de la messe s'achève à la manière des autres prières, dans le Christ : *Per Christum Dominum nostrum.* Car c'est de lui que ce sacrement tient son origine :

– quant à la substance, et c'est pourquoi le prêtre dit *creas, vous créez*, concernant son être naturel [*esse naturæ*], et *sanctificas, vous sanctifiez*, concernant son être sacramentel [*esse sacramenti*] ;

– quant à la puissance [*virtus*], et c'est pourquoi le prêtre dit *vivificas, vous vivifiez*, à cause de son effet de grâce qui est la vie de l'âme, et *benedicis, vous bénissez*, à cause de l'augmentation de grâce qu'il procure ;

– et quant à l'accomplissement [*operatio*] ou l'usage [*usus*], et c'est pourquoi le prêtre dit *et præstas nobis, et vous nous accordez* ;

2.3.3. *Oremus. Præceptis salutaribus moniti, et divina institutione formati, audemus dicere.* Ici, il s'agit de la réception du sacrement, que précèdent une préparation commune et une préparation spéciale.

A – La préparation commune est triple :

a – Il y a d'abord la demande du sacrement, dans l'oraison dominicale, où il est dit : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie, donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien* ;

b – il y a ensuite la purification [*expiatio*] de ceux qui communient, qu'exprime la prière du prêtre : *Libera nos* ;

c – enfin, il y a la réalisation [*adimpletio*] de la paix : *Pax Domini.*

Car ce sacrement est un sacrement de sainteté et de paix. Et comme la paix du Christ surpasse tout sentiment, la demande de la paix est introduite par le prêtre qui dit *Pax Domini*, et elle est achevée par le chœur qui récite *Agnus Dei*. Ainsi il y a trois prières qui sont entonnées par le prêtre et poursuivies par le chœur, à savoir le *Gloria in excelsis* qui concerne l'espérance, le *Credo in unum Deum* qui concerne la foi et le *Pax Domini* qui concerne la charité.

Pendant le peuple demande la miséricorde pour que le mal soit éloigné, à l'égard de la misère de la faute et à l'égard de la misère de la peine, et il demande la paix pour obtenir tout bien. C'est pourquoi on dit trois fois *Agnus Dei*.

B – La préparation spéciale du prêtre à la communion se fait par les prières qu'il dit en privé : *Domine Jesu Christe*, et d'autres s'il y en a.

### 3. Troisième partie : l'action de grâces

La troisième grande partie est l'action de grâces. Elle comporte deux sections :

3.1. *Le ressouvenir du bienfait reçu*, exprimé par le chant de l'antienne qui suit la communion ;

3.2. *L'action de grâces*, énoncée dans l'oraison que le prêtre dit ensuite, en sorte que la fin de la messe réponde à son début et lui soit semblable.

Il faut savoir que dans l'office de la messe qui représente la passion, il y a certains mots grecs, comme *Kyrie eleison*, c'est-à-dire *Seigneur ayez pitié* ; certains mots hébreux, comme *Alleluia*, qui veut dire *louez le Seigneur*, – *Sabaoth*, qui signifie *des armées*, – *Hosanna* : *sauvez, je vous en prie*, – *Amen* : *vraiment* ou *ainsi soit-il* ; et certaines paroles en latin dont le sens est clair. Car c'est en ces trois langues que le *titulus* de la croix du Christ était écrit (Jn 19, 20).

\*  
\* \*

## Les paroles que l'on dit en célébrant ce mystère

III, q. 83, a. 4

**O**BJECTIONS : 1. Ce sacrement est consacré par les paroles du Christ, dit saint Ambroise<sup>1</sup>. On doit donc, dans ce sacrement, ne dire rien d'autre que les paroles du Christ.

2. Nous connaissons les paroles et les actions du Christ par l'Évangile. Mais on dit, dans la consécration de ce sacrement, des paroles qui ne s'y trouvent pas. Car on ne lit pas dans l'Évangile que le Christ, en instituant ce sacrement, ait levé les yeux au ciel ; de même encore, on dit dans l'Évangile : « Prenez et mangez », mais il n'y a pas « tous » ; pourtant on dit, en célébrant ce sacrement : « Les yeux levés au ciel » et aussi : « Prenez et mangez-en tous. » C'est donc à tort que l'on dit de telles paroles dans la célébration de ce sacrement.

3. Tous les sacrements sont ordonnés au salut des fidèles. Mais dans la célébration des autres sacrements il n'y a pas de prière générale pour le salut des fidèles défunts. C'est donc sans raison que l'on dit de telles paroles en célébrant ce sacrement.

4. Le baptême est appelé spécialement « le sacrement de la foi<sup>2</sup> ». Ce qui regarde l'instruction de la foi doit donc être transmis plutôt dans le baptême que dans ce sacrement, comme l'enseignement de l'Apôtre et de l'Évangile.

5. La dévotion des fidèles est requise en tout sacrement. On ne devrait donc, pas plus dans ce sacrement que dans les autres, exciter la dévotion des fidèles par des louanges divines et des avertissements, comme lorsqu'on dit : « Élevons notre cœur ! »

<sup>1</sup> — *De Sacram.* 4, 4. PL 16, 459.

<sup>2</sup> — III, q. 66, a. 1, ad 1. III, q. 70, a. 1.

6. C'est le prêtre qui est le ministre de ce sacrement, nous l'avons dit. Tout ce qui se dit dans ce sacrement devrait donc être dit par le prêtre, et non pas certaines paroles par les ministres, et d'autres par le chœur.

7. C'est la vertu divine qui, en toute certitude, réalise ce sacrement. Il est donc superflu que le prêtre demande l'achèvement de ce sacrement, lorsqu'il dit : « Sanctifiez pleinement cette offrande... »

8. Le sacrifice de la loi nouvelle est beaucoup plus excellent que le sacrifice des anciens Pères. Le prêtre a donc tort de demander que ce sacrifice soit considéré de la même manière que le sacrifice d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech.

9. Le corps du Christ n'a pas commencé d'être en ce sacrement par un changement local, comme on l'a dit plus haut<sup>1</sup> ; de même il ne cesse pas d'y être. Le prêtre demande donc sans raison : « Que cette offrande soit portée par votre ange (...) sur votre autel céleste. »

*En sens contraire*, on dit dans les *Décrets*<sup>2</sup> : « C'est Jacques, frère du Seigneur selon la chair, et Basile, évêque de Césarée, qui ont établi la célébration de la messe. » Leur autorité prouve la convenance de toutes les paroles qui accompagnent ce sacrement.

*Réponse* : Parce que ce sacrement embrasse tout le mystère de notre salut, il est célébré avec une plus grande solennité que les autres sacrements. Et parce qu'il est écrit dans l'Écclésiaste (4, 17) : « Surveille tes pas lorsque tu entres dans la maison du Seigneur », et dans l'Écclésiastique (18, 23 Vg) : « Avant la prière, prépare ton âme », avant la célébration de ce mystère intervient une préparation, pour qu'on accomplisse dignement ce qui va suivre. La première partie de cette préparation est la louange divine, qui se fait dans l'*introït*, selon cette parole du psaume (50, 23) : « Le sacrifice de louange m'honorera, et c'est là le chemin où je lui montrerai le salut de Dieu. » Et cet *introït* est tiré des psaumes le plus souvent, ou du moins on le chante avec un psaume, parce que, selon Denys<sup>3</sup>, les Psaumes embrassent, par mode de louange, tout le contenu de la Sainte Écriture. - La seconde partie de la préparation contient le rappel de la misère présente, lorsqu'on demande miséricorde, par le chant du *Kyrie, eleison*, trois fois pour la personne du Père ; trois fois pour la personne du Fils, quand on dit *Christe, eleison* ; et trois fois pour la personne du Saint-Esprit, lorsqu'on dit encore *Kyrie, eleison* ; cette triple invocation se dit contre la triple misère d'ignorance, de culpabilité et de peine ; ou bien pour signifier que toutes les Personnes se contiennent réciproquement. - La troisième partie de la préparation rappelle la gloire céleste, à laquelle nous tendons, après la vie et la misère présente, en disant : *Gloria in excelsis Deo*. On le chante aux fêtes, où l'on rappelle la gloire céleste ; on l'omet aux offices de deuil, qui concernent le rappel de notre misère. Enfin, la

---

<sup>1</sup> — III, q. 75, a. 2.

<sup>2</sup> — P. III, d. 1, can. 47.

<sup>3</sup> — *De Eccl. Hier.*, P. III, § 4 et 5. PG 3, 429.

quatrième partie de la préparation comprend la prière que le prêtre fait pour le peuple, afin qu'il soit digne de si grands mystères.

Ensuite on fait précéder la célébration par l'instruction du peuple fidèle ; car ce sacrement est « le mystère de la foi », comme on l'a vu plus haut<sup>1</sup>. Cette instruction est faite d'une manière préparatoire par l'enseignement des Prophètes et des Apôtres, qui, dans l'église, est lu par les lecteurs et les sous-diacres. Après cette lecture, le chœur chante le graduel, qui symbolise le progrès de la vie ; et l'alléluia, qui signifie l'exultation spirituelle ; ou, dans les offices de deuil, le trait, qui signifie le gémissement spirituel. Ces chants doivent parvenir au peuple comme une suite de l'enseignement que nous avons dit. Le peuple reçoit ensuite une instruction parfaite par l'enseignement du Christ, contenu dans l'Évangile, qui est lu par les ministres les plus élevés, c'est-à-dire les diacres. Et parce que nous croyons au Christ comme à la vérité divine, selon sa parole en saint Jean (8, 46) : « Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? », après la lecture de l'Évangile, on chante le symbole de foi, par lequel le peuple montre qu'il adhère par la foi à l'enseignement du Christ. On chante ce symbole aux fêtes de ceux qui sont mentionnés dans le symbole, comme aux fêtes du Christ, de la Sainte Vierge, et des Apôtres, qui ont fondé cette foi, et aux fêtes analogues.

Une fois que le peuple a été ainsi préparé et instruit, on en vient logiquement à la célébration du mystère. Celui-ci est offert en tant que sacrifice, il est consacré et mangé en tant que sacrement. Aussi, en premier lieu s'accomplit l'oblation ; en deuxième lieu, la consécration de la matière offerte ; en troisième lieu, sa réception. Deux actes accompagnent l'oblation : la louange du peuple, dans le chant de l'offertoire, par quoi s'exprime la joie de ceux qui offrent ; et la prière du prêtre, qui demande que l'oblation du peuple soit agréée par Dieu. C'est ainsi que David a dit (1 Ch 29, 17) : « Moi, dans la simplicité de mon cœur, j'ai offert toutes ces choses, et ton peuple qui se trouve ici, je l'ai vu avec grande joie te présenter ses offrandes », et ensuite il prie en disant : « Seigneur Dieu, garde-leur cette volonté. »

Puis, pour la consécration, qui s'accomplit par une puissance surnaturelle, on excite d'abord le peuple à la dévotion, dans la préface ; c'est pourquoi on l'avertit d'« avoir le cœur élevé vers le Seigneur ». Et c'est pourquoi, la préface achevée, le peuple, avec dévotion, loue la divinité du Christ avec les anges, en disant : « Saint, Saint, Saint... » Et il loue son humanité, avec les enfants, en disant : « Béni, celui qui vient... » Puis : 1° Le prêtre, à voix basse, commémore ceux pour qui ce sacrifice est offert, c'est-à-dire l'Église universelle, et ceux qui, selon saint Paul (1 Tm 2, 2), « sont établis en dignité », et spécialement ceux « qui offrent ou pour qui l'on offre ». 2° Il commémore les saints, dont il implore le patronage pour ceux qu'on vient de dire, avec la prière : « Dans la communion de toute l'Église... » 3° Il conclut sa demande lorsqu'il dit<sup>2</sup> : « Que cette offrande soit salutaire à ceux pour qui elle est offerte. »

---

<sup>1</sup> — III, q. 78, a. 3, ad 5.

<sup>2</sup> — Il semble que saint Thomas résume ici librement le *Hanc oblationem*.

Ensuite il arrive à la consécration elle-même. 1° Il y demande la réalisation de la consécration, avec la prière : « Sanctifiez pleinement cette offrande... » 2° Il accomplit la consécration par les paroles du Sauveur, lorsqu'il dit : « La veille de sa passion, etc. » 3° Il s'excuse de son audace à l'ordre du Christ, lorsqu'il dit : « C'est pourquoi, nous aussi, vos serviteurs... » 4° Il demande que ce sacrifice, qui vient d'être réalisé, soit agréé de Dieu, lorsqu'il dit : « Sur ces offrandes, daignez... » 5° Il demande l'effet de ce sacrifice et de ce sacrement ; d'abord pour ceux qui le prennent, lorsqu'il dit : « Nous vous en supplions... » Ensuite, pour les morts, qui ne peuvent plus le prendre, lorsqu'il dit : « Souvenez-vous aussi, Seigneur... » ; enfin, spécialement pour les prêtres eux-mêmes qui l'offrent, lorsqu'il dit : « Et nous, pécheurs... », etc.

Il s'agit alors de la réception du sacrement. Et tout d'abord on prépare le peuple à le recevoir. 1° Par la prière commune de tout le peuple, qui est l'oraison dominicale, dans laquelle nous demandons que nous soit « donné notre pain quotidien » ; et aussi par la prière privée que le prêtre présente spécialement pour le peuple, quand il dit : « Délivrez-nous, Seigneur... » 2° On prépare le peuple par la paix, qu'on donne en disant : « Agneau de Dieu... » : en effet, c'est le sacrement de l'unité et de la paix, comme on l'a dit plus haut. Mais dans les messes des défunts, où ce sacrifice n'est pas offert pour la paix d'ici-bas, mais pour le repos des morts, on omet la paix.

Ensuite vient la réception du sacrement : le prêtre le reçoit le premier, et le donne ensuite aux autres ; car, selon Denys <sup>1</sup>, « celui qui transmet aux autres les biens divins doit y participer lui-même le premier ».

Enfin toute la célébration de la messe s'achève par l'action de grâces : le peuple exulte pour sa communion au mystère, ce qu'exprime le chant qui suit la communion ; et le prêtre présente son action de grâces par l'oraison. Comme le Christ qui, après avoir célébré la Cène avec ses disciples, « récita l'hymne », dit saint Matthieu (26, 30).

*Solutions des objections* : 1. La consécration est accomplie exclusivement par les paroles du Christ. Mais il est nécessaire d'y ajouter d'autres paroles pour préparer le peuple qui y participe, comme on vient de le dire.

2. Comme il est dit en saint Jean (21, 25), le Seigneur a fait ou dit bien des choses que les évangélistes n'ont pas écrites. Parmi elles, le fait que le Seigneur, à la Cène, leva les yeux au ciel : ce que, cependant, l'Église a reçu de la tradition des Apôtres, car il semble logique que lui, qui avait élevé les yeux vers son Père, selon saint Jean (1 Jn 1, 41), en ressuscitant Lazare et en priant pour ses disciples (17, 1), ait renouvelé ce geste, et à bien plus forte raison en instituant ce sacrement, car c'était une affaire de plus d'importance.

Qu'on dise *manducate* ou *comedite*, le sens est le même. Et peu importe le terme qu'on emploie ici ; d'autant plus que ces paroles n'appartiennent pas à la forme sacramentelle, comme on l'a dit plus haut.

---

<sup>1</sup> — *De Eccl. Hier.*, P. III, § 14. PG 3, 445.

Si l'on ajoute « tous », c'est le sens des paroles évangéliques, bien que ce ne soit pas exprimé ici, car lui-même avait dit (Jn 6, 54) : « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous. »

3. L'eucharistie est le sacrement de toute l'unité ecclésiastique. Et par conséquent, spécialement dans ce sacrement plus que dans les autres, on doit faire mention de tous ceux qui relèvent du salut de toute l'Église.

4. L'instruction de la foi est de deux sortes. L'une s'adresse aux futurs initiés, c'est-à-dire aux catéchumènes. Cette instruction-là est liée au baptême.

Une autre instruction est destinée au peuple fidèle, qui communie à ce mystère. Et cette instruction-là se fait dans ce sacrement. Cependant, on n'éloigne pas de cette instruction même les catéchumènes et les infidèles. C'est pourquoi on dit dans les *Décrets*<sup>1</sup> : « L'évêque n'interdira à personne l'entrée de l'église et l'audition de la parole de Dieu, qu'il s'agisse d'un païen, d'un hérétique ou d'un Juif, jusqu'au renvoi des catéchumènes », c'est-à-dire pendant qu'on donne l'instruction de la foi.

5. Ce sacrement requiert une plus grande dévotion que les autres, puisqu'il contient le Christ tout entier. Et aussi une dévotion plus communautaire, parce que ce sacrement requiert la dévotion de tout le peuple, pour qui le sacrifice est offert, et non seulement de ceux qui reçoivent le sacrement, comme dans les autres sacrements. Et c'est pourquoi, dit saint Cyprien<sup>2</sup>, « le prêtre, en prononçant le prélude de la préface, prépare les âmes des fidèles, en disant : “Élevons notre cœur”, afin que le peuple répondant : “Nous le tournons vers le Seigneur”, il soit averti de ne plus penser qu'à Dieu ».

6. Dans ce sacrement, on vient de le dire<sup>3</sup>, on touche à des réalités qui concernent toute l'Église. Et c'est pourquoi certaines prières sont dites par le chœur, parce qu'elles concernent le peuple. Certaines sont dites par le chœur d'un bout à l'autre ; ce sont celles qui sont inspirées à tout le peuple. D'autres sont continuées par le peuple, mais après l'intonation du prêtre, qui tient la place de Dieu, pour signifier que ce sont des choses qui sont parvenues au peuple par la révélation divine, comme la foi et la gloire céleste. Et c'est pourquoi le prêtre entonne le symbole de foi et le *Gloria in excelsis Deo*. D'autres sont dites par les ministres, comme l'enseignement de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour manifester que cet enseignement fut annoncé au peuple par l'intermédiaire de ministres envoyés par Dieu.

Certaines sont dites jusqu'au bout par le prêtre seul : ce sont celles qui appartiennent à l'office propre du prêtre, à qui il revient « de présenter des dons et des prières pour le peuple » (He 5, 1). Parmi celles-ci cependant, il en dit certaines de façon à être entendu : ce sont celles qui concernent à la fois le prêtre et le peuple, comme les oraisons communes. D'autres appartiennent exclusivement au prêtre, comme l'oblation et la consécration. Et c'est pourquoi les prières qui les accompagnent sont dites

<sup>1</sup> — P. III, d. 1, can. 67.

<sup>2</sup> — *De Orat. Domin.*, 31. PL 4, 557.

<sup>3</sup> — Sol. 3.

secrètement par le prêtre. Mais dans les deux cas, il éveille l'attention du peuple en disant : *Dominus vobiscum* ; et il attend son assentiment, exprimé par *Amen*. Et c'est pourquoi, avant les prières dites tout bas, il dit à haute voix : *Dominus vobiscum*, et à la fin : *Per omnia saecula saeculorum*. Ou encore le prêtre prononce secrètement certaines paroles pour symboliser que, dans la passion du Christ, les disciples ne confessaient le Christ qu'en secret.

7. L'efficacité des paroles sacramentelles peut être empêchée par l'intention du prêtre. Et cependant il n'y a pas de contradiction à ce que nous demandions à Dieu quelque chose dont nous savons, en toute certitude, qu'il le fera ; c'est ainsi que le Christ, en saint Jean (17, 1. 5), a demandé sa glorification <sup>1</sup>.

Cependant, il ne semble pas qu'ici le prêtre prie pour que la consécration s'accomplisse, mais pour qu'elle nous soit fructueuse. Aussi dit-il expressément : « Qu'elle devienne pour nous le corps et le sang... » Et c'est le sens des paroles qu'il prononce auparavant : « Cette offrande, daignez la bénir... » selon saint Augustin <sup>2</sup>, c'est-à-dire : « Par laquelle nous soyons bénis », à savoir par la grâce ; *adscriptam*, c'est-à-dire « par laquelle nous soyons inscrits dans le ciel » ; *ratam*, c'est-à-dire « par laquelle nous soyons reconnus comme appartenant au Christ » ; *rationabilem*, c'est-à-dire « par laquelle nous soyons dépouillés du sens charnel » ; *acceptabilem*, c'est-à-dire « que nous, qui nous déplaisons à nous-mêmes, nous soyons agréables par elle à son Fils unique ».

8. Bien que ce sacrifice, en lui-même, soit supérieur à tous les sacrifices antiques, cependant les sacrifices des anciens furent très agréables au Seigneur, en raison de la dévotion de ceux qui les offraient. Le prêtre demande donc que ce sacrifice soit agréé de Dieu en raison de la dévotion de ceux qui les offrent, comme le furent ces sacrifices anciens.

9. Le prêtre ne demande pas que les espèces sacramentelles soient transportées au ciel ; ni le corps réel du Christ, qui ne cesse pas d'y être présent. Mais il demande cela pour le Corps mystique, car c'est lui qui est signifié dans ce sacrement ; c'est-à-dire que l'ange qui assiste aux divins mystères présente à Dieu les prières du prêtre et du peuple, selon l'Apocalypse (8, 4) : « La fumée des parfums monta des mains de l'ange avec les offrandes des saints. » « L'autel céleste » signifie soit l'Église triomphante elle-même, où nous demandons à être transférés ; ou bien Dieu lui-même, à qui nous demandons d'être unis ; car il est dit de cet autel, dans l'Exode (20, 26) : « Tu ne monteras pas à mon autel par des degrés », c'est-à-dire (suivant la Glose) : « Tu ne feras pas de degrés dans la Trinité. »

Par l'ange on peut encore comprendre le Christ lui-même, qui est « l'Ange du grand conseil », qui unit son Corps mystique à Dieu le Père et à l'Église triomphante.

Et c'est de cela aussi que la « messe » (*missa*) tire son nom. Parce que, par l'ange, le prêtre « envoie » (*mittit*) ses prières à Dieu, comme le peuple les envoie par le prêtre. Ou

<sup>1</sup> — Ce parallélisme est tout à fait éclairant. Le Christ a demandé cette glorification dont il savait qu'elle était voulue et décidée par le Père. Pourquoi n'invoquons-nous pas Dieu pour qu'il accomplisse ce dont nous savons qu'il l'accomplira infailliblement ?

<sup>2</sup> — Voir PASCHASE RADBERT, *De Corp. et Sang. Dom.*, 12. PL 120, 1312.

bien parce que le Christ est la victime que Dieu nous « envoie ». C'est pourquoi, à la fin de la messe, le diacre, les jours de fête, congédie le peuple en disant : *Ite, missa est*, c'est-à-dire que la victime a été « envoyée » à Dieu par l'ange, pour qu'elle soit agréée de Dieu.

\*  
\* \*

## Les actions qui accompagnent la célébration de ce mystère

III, q. 83, a. 5

**O**BJECTIONS : 1. Ce sacrement appartient à la nouvelle alliance, comme le montre sa forme même. Or, dans la nouvelle alliance, il ne faut pas observer les cérémonies de l'ancienne. A celles-ci se rattache l'ablution d'eau que pratiquaient le prêtre et les ministres, quand ils venaient sacrifier. On lit en effet dans l'Exode (30, 19) : « Aaron et ses fils se laveront les mains et les pieds quand ils monteront à l'autel. » Il ne convient donc pas que le prêtre se lave les mains durant la célébration de la messe.

2. Au même endroit (30, 7), le Seigneur a prescrit que le prêtre « brûle de l'encens à l'odeur agréable » sur l'autel qui se trouvait devant le propitiatoire. Cela encore appartenait au cérémonial de l'ancienne alliance. Il ne convient donc pas que le prêtre, à la messe, pratique l'encensement.

3. Les rites accomplis dans les sacrements de l'Église ne doivent pas être répétés. C'est donc à tort que le prêtre multiplie les signes de croix sur ce sacrement <sup>1</sup>.

4. L'Apôtre dit (He 7, 7) : « Sans contredit, c'est l'inférieur qui reçoit la bénédiction du supérieur. » Mais le Christ, qui se trouve dans ce sacrement après la consécration, est très supérieur au prêtre. Il est donc inadmissible que le prêtre, après la consécration, bénisse le sacrement par des signes de croix.

5. Dans le sacrement de l'Église, on ne doit rien faire qui prête à rire. Mais on prête à rire quand on fait des gesticulations : ainsi le prêtre étend parfois les bras, joint les mains, plie les doigts, et s'incline. Cela ne doit donc pas se faire dans ce sacrement.

---

<sup>1</sup> — Note des éditions du Cerf : « Ce que saint Thomas ignore, est que la redondance dont il se plaint dans cette objection et les suivantes n'est pas du tout vénérable mais caractéristique de son époque. Il savait encore moins que l'Église, sept siècles plus tard, émonderait ce qui péchait par manque de sobriété. Mais, comme on le sait, les gens du XIII<sup>e</sup> siècle ignoraient qu'ils vivaient "au Moyen Âge" ! » Remarquons que les éditions du Cerf s'appuient sur cette objection pour justifier la réforme liturgique. Or saint Thomas va répondre à cette objection et la réfuter : par le fait même il va condamner la réforme. (NDLR.)



6. Il paraît encore ridicule que le prêtre se tourne si souvent vers le peuple, et le salue si souvent. On ne devrait donc pas faire cela dans la célébration de ce sacrement.

7. L'Apôtre (1 Co 1, 13), juge inadmissible que « le Christ soit divisé ». Mais, après la consécration, le Christ se trouve dans ce sacrement. Il est donc inadmissible que l'hostie soit rompue par le prêtre.

8. Les rites de ce sacrement représentent la passion du Christ. Mais, dans sa passion, le corps du Christ fut rompu à l'endroit des cinq plaies. Donc le corps du Christ devrait être rompu en cinq parties plutôt qu'en trois.

9. Tout le corps du Christ, dans ce sacrement, est consacré à part du sang. Il n'est donc pas convenable qu'une partie de son corps soit mélangée à son sang.

10. De même que le corps du Christ est présenté dans ce sacrement comme une nourriture, de même le sang du Christ comme une boisson. Mais lorsque l'on a pris le corps du Christ, on n'y ajoute pas, dans la célébration de la messe, une autre nourriture corporelle. C'est donc à tort que le prêtre, après avoir pris le sang du Christ, prend du vin non consacré.

11. La réalité doit correspondre à la figure. Mais au sujet de l'agneau pascal, qui était la figure de ce sacrement, il était prescrit « qu'il n'en resterait rien jusqu'au matin ». Il n'est donc pas convenable que des hosties consacrées soient réservées, au lieu d'être consommées sur-le-champ.

12. Le prêtre parle au pluriel à ceux qui l'écoutent, par exemple lorsqu'il dit : « Le Seigneur soit avec vous » et « Rendons grâces... » Mais il semble illogique de parler au pluriel lorsqu'on s'adresse à un seul individu, surtout si c'est un inférieur. Donc il paraît illogique que le prêtre célèbre la messe en présence d'un seul ministre.

Il apparaît donc ainsi que certains des rites accomplis dans la célébration de ce sacrement ne sont pas justifiés.

*En sens contraire*, il y a la coutume de l'Église, laquelle ne peut se tromper, étant instruite par le Saint-Esprit.

*Réponse* : Nous l'avons dit plus haut <sup>1</sup> la signification, dans les sacrements, se réalise de deux façons, c'est-à-dire par des paroles et par des actions, pour que la signification soit plus parfaite. Dans la célébration de ce sacrement, certaines paroles signifient des réalités qui se rattachent à la passion du Christ, représentée dans ce sacrement ; d'autres paroles signifient des réalités qui se rattachent à l'usage de ce sacrement, qui doit se faire avec dévotion et respect. C'est pourquoi, dans la célébration de ce mystère, certaines actions ont pour but de représenter la passion du Christ, ou encore l'organisation du Corps mystique ; et d'autres actions relèvent de la dévotion et du respect envers ce sacrement.

---

<sup>1</sup> — III, q. 60, a. 6.

*Solutions* : 1. On se lave les mains, durant la célébration de la messe, par respect pour ce sacrement. Et cela pour deux motifs. D'abord parce que nous avons l'habitude de ne manier des choses précieuses qu'après nous être lavé les mains. Il paraît donc inconvenant que l'on approche d'un si grand sacrement avec des mains souillées, fût-ce corporellement.

Ensuite pour une raison symbolique. Comme dit Denys<sup>1</sup> l'ablution des extrémités symbolise la purification même des plus petits péchés, selon cette parole en saint Jean (13, 10) : « Celui qui est propre n'a besoin que de se laver les pieds. » Et telle est la purification qu'on exige de celui qui s'approche de ce sacrement. C'est ce que signifie aussi la confession qui précède l'*introït* de la messe. C'est cela même que signifiait l'ablution dans l'ancienne loi, comme le remarque Denys au même endroit.

Cependant l'Église n'observe pas ce rite comme un précepte cérémoniel de la loi ancienne, mais comme une institution de l'Église, qui se justifie d'elle-même<sup>2</sup>. Et c'est pourquoi elle ne l'observe pas comme on le faisait alors. On omet en effet le lavement des pieds, et l'on garde celui des mains, qui peut se faire plus facilement et qui suffit à symboliser la parfaite pureté. En effet, la main étant « l'instrument des instruments », comme dit Aristote<sup>3</sup>, toutes les œuvres sont attribuées aux mains. C'est pourquoi on dit dans le psaume (25, 6 Vg) : « Je laverai mes mains parmi les innocents. »

2. De même, nous ne pratiquons pas l'encensement comme un précepte cérémoniel de l'ancienne loi, mais comme une institution de l'Église. C'est pourquoi nous ne le pratiquons pas de la manière dont il était prescrit dans l'ancienne loi.

L'encensement a un double objet. D'abord le respect envers ce sacrement ; en répandant un parfum agréable on chasse la mauvaise odeur corporelle qui régnerait dans le lieu du culte et qui pourrait provoquer le dégoût.

Ensuite l'encensement sert à représenter l'effet de la grâce, dont le Christ fut rempli comme d'un parfum agréable, selon la parole de la Genèse (27, 27) : « Voici que le parfum de mon fils est comme le parfum d'un champ fertile. » Et du Christ elle découle jusqu'aux fidèles par l'office des ministres, selon saint Paul (2 Co 2, 14) : « Par nous (le Christ) répand en tous lieux le parfum de sa connaissance. » Et c'est pourquoi, lorsqu'on a encensé de tous côtés l'autel, qui symbolise le Christ, on encense tout le monde selon l'ordre hiérarchique.

<sup>1</sup> — *De Eccl. Hier.*, 3. P. III, § 10. PG 3, 440.

<sup>2</sup> — Note des éditions du Cerf : « Ce principe est capital dans la nouvelle alliance, mais pas universellement respecté. Il ne faut pas judaïser, ne pas se croire tenu par des préceptes du type de ceux de l'ancienne loi. Il faut s'en tenir à ce qui "se justifie de soi-même". Malheureusement dans le domaine du culte, du sacerdoce en particulier, le Moyen Age s'est laissé inspirer à l'excès par les pratiques de l'ancienne alliance. Il l'a fait sans scrupule, mais il ne suffit pas de dire : "Nous ne pratiquons pas ces rites de la même manière que les Juifs" pour être sûr de ne pas judaïser. Le risque est grand, en effet, de perpétuer une mentalité légaliste tout en donnant aux rites une nouvelle interprétation. »

Cette note a un aspect quelque peu « raciste » dont nous laissons l'entière responsabilité à son auteur. De plus nous craignons qu'elle trahisse une inintelligence de la liturgie : ce que l'éditeur reproche au Moyen Age est en fait à attribuer à l'Église, comme le dit expressément saint Thomas : « L'Église n'observe pas ce rite comme un précepte cérémoniel de la loi ancienne, mais comme une institution de l'Église. » (NDLR.)

<sup>3</sup> — Livre III de *An.* VIII, 2 (432 a 1).

3. Le prêtre, dans la célébration de la messe, pratique les signes de croix pour évoquer la passion du Christ, qui l'a conduit à la croix. Or la passion du Christ s'est accomplie comme par étapes. La première consiste en ce que le Christ fut livré : par Dieu, par Judas, et par les Juifs. Ce que symbolise le triple signe de croix sur ces paroles : « Ces dons, ces présents, ces offrandes saintes et sans tache. »

La seconde étape de la passion consiste en ce que le Christ fut vendu. Or il fut vendu aux prêtres, aux scribes, et aux pharisiens. Pour le symboliser, on fait encore un triple signe de croix sur ces paroles : « bénite, acceptée, approuvée ». Ou bien pour montrer le prix du marché, qui fut de trente deniers. Et l'on ajoute un double signe de croix sur ces paroles : « qu'elle devienne pour nous le corps et le sang... » pour désigner la personne de Judas qui vendit, et celle du Christ qui fut vendu.

La troisième étape fut la préfiguration de la passion du Christ accomplie à la Cène. Pour la désigner, on fait une troisième fois deux croix, l'une lors de la consécration du corps, l'autre lors de la consécration du sang, où l'on dit chaque fois : « il bénit ».

La quatrième étape fut la passion même du Christ. Aussi, pour représenter les cinq plaies, on fait en quatrième lieu un quintuple signe de croix sur ces paroles : « la victime pure, la victime sainte, la victime immaculée, le pain sacré de la vie éternelle et le calice de l'éternel salut ».

Cinquièmement, on représente l'écartèlement du corps, et l'effusion du sang, et le fruit de la passion par le triple signe de croix qui se fait sur ces paroles : « Quand nous recevrons le corps et le sang... puissions-nous être comblés... de toute bénédiction... »

Sixièmement, on représente la triple prière que fit le Christ en croix : la première pour ses persécuteurs, quand il dit : « Père, pardonnez-leur », la seconde pour être délivré de la mort, quand il dit : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » La troisième se rattache à son entrée dans la gloire, quand il dit : « Père, entre vos mains je remets mon esprit. » Et pour symboliser cela, on fait un triple signe de croix sur ces paroles : « vous sanctifiez, vous vivifiez, vous bénissez, etc. ».

Septièmement, on représente les trois heures où Jésus resta suspendu à la croix, de la sixième jusqu'à la neuvième heure. Et pour le symboliser on fait encore un triple signe de croix à ces paroles : « par Lui, avec Lui, et en Lui. »

Huitièmement, on représente la séparation de l'âme et du corps par les deux signes de croix qu'on fait ensuite hors du calice.

Neuvièmement, on représente la résurrection accomplie au troisième jour par les trois croix qu'on fait en prononçant ces paroles : « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. »

Mais on peut dire plus brièvement<sup>1</sup> que la consécration de ce sacrement, et l'acceptation du sacrifice, et le fruit de celui-ci ont pour origine la vertu de la croix du

---

<sup>1</sup> — Note des éditions du Cerf : « Nous apprécierons la sobriété de cette solution brève, plus concluante certainement que les longues explications qui la précèdent. Mais le fait que la solution soit brève et concluante n'empêche pas que la multiplication des signes, dont il s'agit de rendre raison, ait manqué de sobriété. Tout cela est aujourd'hui très simplifié. »

Christ. Et c'est pourquoi, chaque fois que l'on fait mention d'une de ces choses, le prêtre pratique le signe de la croix.

4. Après la consécration, le prêtre ne pratique pas le signe de la croix pour bénir et pour consacrer, mais seulement pour commémorer la vertu de la croix et la manière dont le Christ a subi sa passion, comme ce qui précède l'a montré <sup>1</sup>.

5. Les mouvements que le prêtre fait à la messe ne sont pas des gesticulations ridicules : elles ont un but de représentation <sup>2</sup>. En effet, que le prêtre étende les bras après la consécration, cela représente l'extension des bras du Christ en croix.

Il lève aussi les mains, lorsqu'il prie, pour manifester que l'oraison qu'il prononce pour le peuple se dirige vers Dieu, selon cette parole des Lamentations (3, 41) : « Élevons nos cœurs avec nos mains vers Dieu dans le ciel. » Et il est dit dans l'Exode (17, 11) que « lorsque Moïse élevait les mains, Israël était vainqueur ».

Que parfois il joigne les mains et s'incline, priant avec insistance et humilité, cela représente l'humilité et l'obéissance du Christ, qui ont inspiré sa passion.

Il joint les doigts, après la consécration, en réunissant le pouce et l'index avec lesquels il a touché le corps du Christ qu'il a consacré, afin que, si une miette s'est attachée à ses doigts, elle ne s'égare pas. Cela se rattache au respect envers le sacrement.

6. Le prêtre se tourne cinq fois vers le peuple, pour signaler que le Seigneur s'est manifesté cinq fois le jour de la résurrection, comme on l'a dit plus haut dans le traité de la résurrection du Christ <sup>3</sup>.

Il salue sept fois le peuple - cinq fois en se tournant vers lui et deux fois sans se tourner, à savoir avant la Préface lorsqu'il dit : « Le Seigneur soit avec vous », et lorsqu'il dit : « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous » - pour désigner la grâce septiforme du Saint-Esprit. L'évêque, lorsqu'il célèbre aux fêtes, dit dans son premier salut : « Que la paix soit avec vous », ce que le Seigneur a dit aux disciples après sa résurrection (Jn 20, 19. 21. 26 ; Lc 23, 46), parce que c'est principalement l'évêque qui représente sa personne.

7. La fraction de l'hostie a une triple signification. D'abord la division subie par le corps du Christ dans sa passion ; ensuite la répartition du Corps mystique selon divers

---

Pour être simplifié, c'est effectivement simplifié : il reste un signe de croix à la première prière indiquée ici, et c'est tout. Pour notre part nous doutons fort que saint Thomas, même en se servant de sa *solution brève*, aurait apprécié cette destruction du symbolisme liturgique. En effet on ne peut plus dire : « Chaque fois que l'on fait mention d'une de ces choses, le prêtre pratique le signe de la croix. » (NDLR.)

<sup>1</sup> — Sol. 3.

<sup>2</sup> — Note des éditions du Cerf : « Il importe de trouver un juste équilibre entre liturgie expressive qui suppose des gestes amples et nobles, et la gesticulation qui n'exprime rien d'autre que la confusion quand elle est excessive. » Remarquons pour notre part que saint Thomas n'a pas opposé à la gesticulation des « gestes amples et nobles » mais des « gestes représentatifs ». La messe dans la liturgie traditionnelle joue bien son rôle de rendre présent la passion du Christ, ce que ne fait plus la nouvelle messe. (NDLR.)

<sup>3</sup> — *De Eccl. Hier.*, 3. P. III, § 13. PG 3, 444.

états ; enfin la distribution des grâces qui découlent de la passion du Christ, selon Denys <sup>1</sup>. Cette fraction n'introduit donc pas de division dans le Christ.

8. Comme dit le pape Sergius, dans un texte qu'on trouve dans les *Décrets* <sup>2</sup> : « Le corps du Seigneur est triple. La partie de l'oblation qui est mise dans le calice désigne le corps du Christ qui a déjà ressuscité », c'est-à-dire le Christ lui-même et la Sainte Vierge, et les autres saints, s'il y en a, qui sont entrés corporellement dans la gloire. « La partie qui est mangée représente le Christ qui est encore sur terre », c'est-à-dire que ceux qui vivent sur terre sont unis par le sacrement, et sont broyés par les épreuves, comme le pain qu'on mange est broyé par les dents. « La partie qui demeure sur l'autel jusqu'à la fin de la messe est le corps du Christ demeurant au sépulcre ; car jusqu'à la fin du monde les corps des saints seront dans les sépulcres », tandis que leurs âmes sont soit au purgatoire, soit au ciel. Cependant ce dernier rite - qu'une partie de l'hostie soit réservée jusqu'à la fin de la messe - n'est plus observé maintenant parce qu'il présentait des risques. Mais ce symbolisme des parties reste valable. On l'a exprimé en vers : « L'hostie est divisée en parties : celle qui est trempée désigne ceux qui sont pleinement bienheureux ; celle qui est sèche, les vivants ; celle qui est réservée, les ensevelis. »

Cependant certains disent que la partie mise dans le calice symbolise ceux qui vivent en ce monde ; la partie gardée hors du calice, ceux qui sont pleinement bienheureux dans leur âme et leur corps ; et la partie mangée symbolise les autres.

9. On peut trouver au calice un double symbolisme. Celui de la passion, qui est représentée dans ce sacrement. Et, à ce titre, par la partie mise dans le calice on symbolise ceux qui participent encore aux souffrances du Christ.

D'un autre point de vue, le calice peut signifier la jouissance bienheureuse qui est aussi préfigurée dans ce sacrement. Et par conséquent, ceux dont les corps sont déjà dans la pleine béatitude sont symbolisés par la partie mise dans le calice.

Et il faut remarquer que la partie mise dans le calice ne doit pas être donnée au peuple pour compléter la communion : car Jésus n'a donné « le pain trempé » qu'au traître Judas.

10. Le vin, en qualité de liquide, est capable de laver. Et c'est pourquoi le prêtre en prend après avoir reçu ce sacrement, pour se laver la bouche afin qu'il n'y demeure pas de restes ; cela se rattache au respect envers le sacrement. Aussi lit-on dans la décrétale <sup>3</sup> : « Le prêtre, lorsqu'il a achevé de prendre le sacrement, doit toujours se laver la bouche avec du vin ; à moins qu'il ne doive célébrer une autre messe le même jour, car il ne

---

<sup>1</sup> — Note des éditions du Cerf : « Cet exemple n'est pas le seul, mais nous voyons ici à quel arbitraire on peut aboutir quand on applique l'allégorie aux traditions liturgiques. Et cela reste vrai, même si l'on peut se recommander, comme ici saint Thomas, des plus hautes autorités de l'Église. »

Notre auteur crie à l'arbitraire parce qu'il s'offusque qu'un même geste soit interprété de trois manières différentes par divers auteurs. Nous lui répondrons d'abord que les paroles et gestes de Notre Seigneur dans l'Évangile reçoivent bien souvent plusieurs explications diverses de la part des Pères de l'Église. Ensuite nous lui demanderons quand a été introduit l'arbitraire dans la liturgie de la messe : n'est ce pas avec la nouvelle messe évolutive ? (NDLR.)

<sup>2</sup> — P. III, d. 2, can. 22.

<sup>3</sup> — *Decret. Gregor. IX*, III, t. 41, ch. 5.

pourrait célébrer de nouveau, après avoir pris du vin. » Et c'est pour le même motif qu'il lave avec du vin les doigts dont il a touché le corps du Christ.

11. La réalité doit correspondre à la figure sur quelque point ; c'est ainsi qu'on ne doit pas réserver pour le lendemain la partie de l'hostie consacrée qui sert à la communion du prêtre, des ministres, voire du peuple. Aussi trouve-t-on dans les *Décrets* cette décision du pape Clément<sup>1</sup> « Qu'on offre sur l'autel autant d'hosties qu'il en faut pour suffire au peuple. S'il en reste, que ce ne soit pas réservé pour le lendemain, mais que, avec crainte et tremblement, ce soit consommé par le zèle des clercs. »

Cependant ce sacrement doit être mangé quotidiennement, ce qui n'était pas le cas de l'agneau pascal ; c'est pourquoi il faut conserver d'autres hosties consacrées pour les malades. Aussi lit-on dans la même distinction : « Le prêtre doit toujours avoir l'eucharistie à sa disposition, afin que, si quelqu'un tombe malade, il lui donne la communion aussitôt, pour ne pas le laisser mourir sans la communion. »

12. Dans la célébration solennelle de la messe, il faut qu'il y ait plusieurs assistants. Aussi trouve-t-on dans les *Décrets* cette parole du pape Soter<sup>2</sup> : « Cela aussi a été décidé, que nul prêtre n'ait l'audace de célébrer la messe sans qu'il y ait deux assistants qui lui répondent, lui-même étant le troisième ; car, lorsqu'il dit au pluriel : "Le Seigneur soit avec vous" et dans les secrètes : "Priez pour moi", il convient d'une façon très évidente que l'on réponde à son salut. » C'est pourquoi, pour plus de solennité, il est décrété, au même endroit, que l'évêque doit célébrer la messe avec un plus grand nombre d'assistants.

Cependant, dans les messes privées, il suffit d'avoir un seul ministre, qui tient la place de tout le peuple catholique, à la place duquel il répond au prêtre en employant le pluriel.



Gravure du XV<sup>e</sup> siècle

<sup>1</sup> — P. III, d. 2, can. 23.

<sup>2</sup> — P. III, d. 1, can. 61.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**